



Nombre de conseillers.....17
En exercice..... 17
Présents à la séance.....13
Pouvoirs.....03
Excusés..... 01

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 1^{er} OCTOBRE 2020**

**N° 2020-032 : BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES AIDES A DOMICILE -
DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2020**

Le jeudi 1er octobre 2020 à 14 heures, le Conseil d'Administration de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à la Maison de la Citoyenneté sous la présidence de Madame Roselyne BORDES, Vice-Présidente, suite à la convocation faite le 23 septembre 2020.

Présents : Madame Roselyne BORDES, Monsieur Jean-Pierre BARATTA, Madame Corinne CARCREFF, Monsieur Olivier MARKARIAN, Monsieur Gérard ATTARD, Madame Marie-Laure HODE, Madame Nathalie JOLY, Madame Maria JEANNEY, Monsieur Jean THERY, Monsieur Marcel BARBES, Madame Liliane GONNIN, Monsieur Patrick QUALITE, Madame Josiane CADET

Pouvoirs : Madame Catherine HERMANN donne pouvoir à Monsieur Gérard ATTARD, Monsieur Pascal CHOMEL donne pouvoir à Monsieur Olivier MARKARIAN, Madame Claudine QUEMPEL donne pouvoir à Madame Marie-Laure HODE

Excusés : Monsieur Pierre-Yves MARTIN

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance, Madame Chantal DESCOUX, a été désignée pour remplir ces fonctions.

**N° 2020-032 : BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES AIDES A DOMICILE -
DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2020**

Le Conseil d'Administration,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux ;

Vu la délibération n° 2020-015 en date du 4 mars 2020 adoptant le budget annexe du service des aides à domicile pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération n° 2020-010 en date du 4 mars 2020 affectant les résultats du budget annexe du service des aides à domicile pour l'exercice 2019 ;

Considérant la nécessité de procéder à des réajustement de crédits en fonctionnement pour les dépenses et recettes liées au portage des repas en augmentation ainsi qu'une diminution aux charges de personnels suite à des mouvements et une diminutions des recettes liées aux heures de maintien à domicile qui ne seront pas réalisées,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Décide d'autoriser les mouvements budgétaires suivants pour le budget annexe du service des aides à domicile selon le tableau ci-dessous.

Section de fonctionnement

Dépenses

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	CREDITS
011	6063		16 000.00
012	64111		-103 000.00
TOTAL			-87 000.00

Recettes

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	CREDITS
018	706		-87 000.00
TOTAL			-87 000.00

Article 2 : Précise qu'à ce stade, le budget global s'élève à 657 318,76 € au lieu de 744 318,76 €, à savoir 628 181,88 € en section de fonctionnement et 29.136,88 € en section d'investissement.

Annexe : Décision Modificative n° 1 exercice 2020 du budget annexe du service des aides à domicile

Ainsi fait et délibéré en séance le 1er octobre 2020.



Pierre-Yves MARTIN
Président du CCAS de Livry-Gargan

